

3 CONSEILS POUR UNE COMBUSTION OPTIMALE

➔ plus de chaleur et de confort

➔ moins d'émissions polluantes

➔ moins de bois consommé

Un allumage par le haut

- ➔ Des bûches empilées du plus gros au plus petit diamètre et bien espacées pour que l'air circule.
- ➔ Sur le dessus : du bois de caquette en peuplier et/ou un allume-feu sans produit pétrolier (ex : laine de bois).

Pourquoi allumer le feu par le haut ?

Les fumées générées par la combustion sont captées et consommées par les flammes qui les surplombent. Ce type d'allumage est moins polluant, plus efficace et plus économique que la méthode traditionnelle.

Un chargement régulier

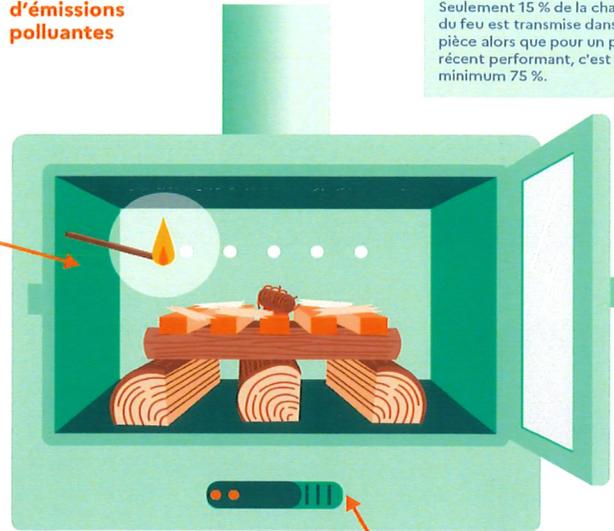
Ajouter du bois quand les braises sont encore vives sans surcharger le foyer, y compris à l'allumage.

Un tirage maîtrisé

- ➔ Ouvrir toutes les entrées d'air à l'allumage ou lors du rechargement,
- ➔ réduire les entrées d'air quand le feu a bien pris, sans jamais les fermer complètement.

💡 Une vitre encrassée signale une mauvaise combustion : ouvrir les entrées d'air.

Une cheminée ouverte n'est pas un bon moyen de chauffage et pollue. Seulement 15 % de la chaleur du feu est transmise dans la pièce alors que pour un poêle récent performant, c'est au minimum 75 %.



DES POINTS ESSENTIELS À NE PAS OUBLIER !

- 1 Bien respecter les instructions de la notice de l'appareil** pour en tirer le meilleur parti : calibre des bûches, chargement, réglage du tirage, entretien...
- 2 Bien entretenir son installation** en la nettoyant, en vidant souvent le cendrier. Confier à un professionnel une fois par an la vérification des joints et de l'état du brûleur.
- 3 Veiller au ramonage de la cheminée** au moins 1 fois par an (1 mm de suie dans le conduit = 10 % de bois consommé en plus !) et éviter les bûches de ramonage, polluantes et inefficaces.
- 4 Remplacer son vieux appareil de chauffage ou sa cheminée ouverte** par un appareil performant, labellisé « Flamme verte », en veillant à ne pas le surdimensionner. Des aides existent pour les appareils installés par un professionnel RGE.

POUR ALLER PLUS LOIN

Découvrez les aides disponibles et faites-vous accompagner gratuitement sur :



Tuto de l'ADEME « Comment bien se chauffer au bois ? »
Guide de l'ADEME « Adopter le chauffage au bois »

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes
Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy
Pilotage : Unité départementale du Rhône
Crédit infographies : Ademe - Agence Giboulées
Octobre 2024

Imprimé en 5 000 exemplaires par Inhexio 17, rue de Gerland 69007 Lyon
Ce document est téléchargeable sur : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Mieux respirer
c'est ça l'idée !
AGIR POUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Chauffage au bois
Pour un chauffage individuel au bois plus performant



AGGLOMÉRATION LYONNAISE ET SES ENVIRONS

LE CHAUFFAGE INDIVIDUEL AU BOIS ÉMET-IL DES POLLUANTS DANS L'AIR ?

Tout en étant la 1^{re} énergie renouvelable en France (20 %), ces appareils de chauffage peuvent représenter en période hivernale jusqu'à 70 % des émissions de particules fines (PM2,5) sur l'agglomération lyonnaise.



Y-A-T-IL UNE RÉGLEMENTATION LOCALE POUR LE CHAUFFAGE AU BOIS DANS L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE ET SES ENVIRONS ?

Oui, pour améliorer la qualité de l'air, l'utilisation des appareils de chauffage au bois à foyer ouvert et peu performants sont interdits selon le calendrier détaillé sur la carte en page 2.

Par ailleurs, seule l'installation d'un appareil de chauffage au bois labellisé « flamme verte » ou équivalent est autorisée.



Qu'est qu'un appareil performant ?

C'est un appareil labellisé « flamme verte » ou présentant des caractéristiques équivalentes, qui permet un meilleur confort thermique, à moindre coût et 10 fois moins polluant.

POURQUOI CHOISIR UN APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS PERFORMANT ?

Les appareils à foyer ouvert sont les principaux émetteurs. Ils ont également un très faible rendement, avec moins de 15 % de la chaleur produite qui est transmise dans la pièce. Bien utilisé, un chauffage au bois performant émet jusqu'à 10 fois moins de particules fines qu'un appareil classique, tout en améliorant votre confort et en consommant moins de combustible.



Pour en savoir plus : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

SI MON APPAREIL N'EST PAS PERFORMANT (DATANT D'AVANT 2002) OU EST UN FOYER OUVERT, COMMENT LE CHANGER ? EXISTE-T-IL DES AIDES ?

En fonction de votre lieu d'habitation, contactez un conseiller énergie de votre agence locale de l'énergie, il vous orientera vers les dispositifs d'aides adaptés à votre situation :

Lieu d'habitation	Métropole de Lyon	Communautés de communes du Pays de l'Ozon, de l'Est lyonnais, de la Vallée du Garon, Vienne Condrieu agglomération (communes du Rhône)	Communautés de communes de Miribel et du Plateau, de la Côtière à Montluel	Communautés de communes Entre Bièvre et Rhône, Lyon St-Exupéry en Dauphiné, Vienne Condrieu agglomération (communes de l'Isère),
Agences de l'énergie	ALEC Métropole	ALTE 69	SPL ALEC Ain	AGEDEN 38
Contacts	https://www.alec-lyon.org/ 04 37 48 25 90	https://www.alte69.org/fr/ 04 37 48 25 90	https://www.alec01.fr/ 04 74 45 16 46 info@alec-ain.fr	https://www.infoenergie38.org/ 04 76 14 00 10
Date d'interdiction d'utilisation des foyers ouverts	1 ^{er} avril 2023	1 ^{er} avril 2026	1 ^{er} avril 2026	1 ^{er} avril 2026
Date d'interdiction d'utilisation des appareils d'avant 2002	1 ^{er} avril 2028	1 ^{er} avril 2028	1 ^{er} avril 2028	1 ^{er} avril 2028

AU NIVEAU LOCAL

Certaines collectivités peuvent vous aider jusqu'à 3 000 € sous conditions de revenus. Retrouvez les aides locales disponibles :

<https://carto.datara.gouv.fr/1/territoiresfondsairbois.map>



l'aide locale est cumulable avec les différentes aides à la rénovation énergétique proposées par l'État telles que les déclinaisons de MaPrimeRénov', les certificats d'économie d'énergie ou l'éco-prêt à taux 0%.
Plus d'informations sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N321>



COMMENT BIEN UTILISER MON APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS ?

A - Il faut faire entretenir (nettoyer) votre appareil et faire ramoner son conduit de cheminée au moins une fois par an (2 fois sont recommandées).

B - Il faut utiliser un bois de qualité en suivant les conseils de l'ADEME ci-dessous.

C - Il faut s'assurer que la combustion soit optimale en respectant les conseils donnés par l'ADEME sur la page suivante.

3 CONSEILS POUR UN BOIS DE QUALITÉ

Des bûches sèches

Si le taux d'humidité est :
 ▶ > 23 % (bûches fraîchement coupées) : les faire sécher 18 mois avant utilisation,
 ▶ < 23 % (bûches achetées déjà sèches) : veiller à les stocker à l'abri de l'humidité.

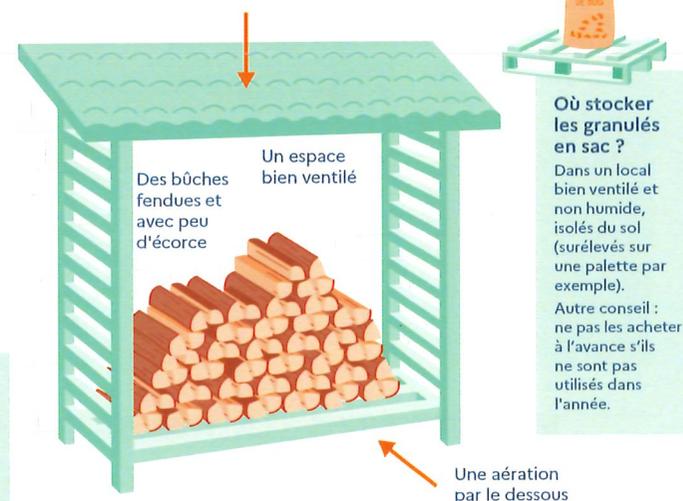
💡 Rentrer les bûches 48h avant de les utiliser pour parfaire le séchage.

Un bois bien séché, c'est :

- plus de chaleur produite et donc plus de confort,
- moins de bois consommé pour se chauffer, et donc des économies,
- un allumage plus facile et sans fumée,
- un appareil et un conduit de fumée qui s'encrassent moins vite,
- une meilleure combustion et donc moins de particules polluantes dans l'atmosphère.

Un stockage à l'abri de l'humidité

Un abri couvert, idéalement contre un mur



Un espace bien ventilé
Des bûches fendues et avec peu d'écorce

Où stocker les granulés en sac ?

Dans un local bien ventilé et non humide, isolés du sol (surélevés sur une palette par exemple).
Autre conseil : ne pas les acheter à l'avance s'ils ne sont pas utilisés dans l'année.

Une aération par le dessous

Les bois à privilégier

- ▶ Issus de feuillus durs : chêne, hêtre, charme... (les bois tendres de bouleau ou de peuplier sont plutôt à utiliser à l'allumage),
- ▶ ni traités, ni peints, ni souillés,
- ▶ de préférence porteurs d'un label de qualité.

Pour les bûches



Pour les granulés